

Délibération N° 14 2023 16

Objet : Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2024

PROJET DE DELIBERATION

Le conseil du 14^e arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-16 et L.2511-18 ;

Vu le projet de délibération 2023 DDCT 63 du Conseil de Paris en date des : 3,4 ,5 et 6 octobre 2023 relatif à l'inventaire des équipements pour l'année 2024 ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur la proposition de Mme Carine PETIT Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE 1 : L'ensemble des précédentes délibérations concernant l'inventaire des équipements dont le conseil du 14^e arrondissement a la charge est abrogé.

ARTICLE 2 : L'inventaire des équipements de proximité dont le conseil du 14^e arrondissement a la charge est fixé conformément à la liste ci-annexée.